

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINTE-MARIE

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit mars, le Conseil Municipal de la commune de LABERGEMENT SAINTE MARIE s'est réuni, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ludovic MIROUDOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Quorum : 9

Etaient présents : Monsieur Ludovic MIROUDOT, Madame Angélique CHOUFFE, Madame Sophie LAMBERT, Monsieur Patrick THOMET, Madame Christiane FERRE, Madame Brigitte GARNACHE-CREUILLOT, Madame Pascale FOULLE, Monsieur Régis ROBBE, , Monsieur Bruno SERENA, Monsieur Daniel PASQUIER, Mme Marie-Hélène TRIMAILLE, Monsieur Romuald BASKA, Madame Bernadette ROYET.

Absents excusés :

Monsieur Mickaël MARGUIER donne procuration à Monsieur Patrick THOMET

Absent

Monsieur Philippe TOURNIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation en date du 06/03/2025

Ordre du jour :

- 01°) – Approbation du compte rendu de la séance du 13 février 2025
- 02°) – Décisions du Maire
- 03°) – Bâtiment « Le Coude » : Appel public à la mise en location partie hôtel-restaurant
- 04°) – Bâtiment « Gare » : Appel public Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bâtiment »
- 05°) – Atelier municipaux : Construction d'une travée supplémentaire.
- 06°) – Rénovation du beffroi de l'église Sainte Théodule
- 07°) – Chaufferie bois plaquettes : Convention pour chiffrage CEE
- 08°) – Dérogations scolaires
- 09°) – Demandes de subventions aux associations
- 10°) – Choix des visuels pour les transformateurs
- 11°) – Questions et informations diverses

Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Angélique CHOUFFE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

- **Choix des visuels pour les transformateurs.**

Arrêt du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 décembre 2024

Monsieur le Maire soumet au vote des présents et représentés, le dernier Procès-Verbal du 13 février 2025.

Deux erreurs dans le procès-verbal :

- Réfection du mur de soutènement Chemin de l'écluse : Le devis de l'entreprise Colas s'élevait à 153 000 € et non 15 300 €.

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINTE-MARIE

- CAUE : Convention pour le bâtiment auberge du Coude : Le sondage a un intervalle de fluctuation d'amplitude de 26 %.

Le Conseil Municipal, sous réserve des modifications à apporter, adopte le PV de la séance du 13 février 2025 par

POUR : 12 ABSTENTION : 2 – Madame Marie-Hélène Trimaille – Monsieur Romuald Baska

RENDU D'ACTES

Décisions du Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal :

DDM N° 1/2025 : Accueil périscolaire : Tarifs 2025. Les tarifs des repas ont augmenté au 01 01 2025 et passent de 4.06 € à 4.30 €.

Cette augmentation sera à la charge des familles.

DÉLIBÉRATIONS

Bâtiment « Le Coude » :

Appel public à la mise en location

L'avis d'appel public à la mise en location du bâtiment « Le Coude » partie hôtel – restaurant a été adressé avec la synthèse. Monsieur le Maire précise que cette location concernera 2/3 du bâtiment. La commune en conservera 1/3 et y aménagera des appartements à loyers modérés. Il convient de décider de sa date de parution.

Madame Marie-Hélène Trimaille demande combien de logements seront aménagés ?

Monsieur le Maire propose 4 studios au rez-de-chaussée et 2 F2 à l'étage.

Monsieur Daniel Pasquier précise que si le preneur donne son accord pour le partage du bâtiment, il n'y est pas opposé.

Monsieur Régis Robbe est contre car le projet n'a pas avancé depuis la dernière mise au point. Il trouve qu'il est trop tôt pour envisager une location.

Monsieur Bruno Serena demande qui se chargera de l'entretien.

Monsieur le Maire répond que les conditions seront définies avec le futur repreneur.

Madame Marie-Hélène Trimaille demande qui en assurera la gestion ?

Monsieur le Maire lui répond que soit les studios seront loués à l'année à la CCLMHD qui se chargera de les attribuer aux saisonniers, soit la commune sera le gestionnaire. La décision sera prise prochainement.

Madame Marie-Hélène Trimaille demande si le secrétariat peut assurer cette gestion ?

Monsieur le Maire précise que l'état des lieux peut être assuré par un huissier. Pour les loyers et le fonctionnement, le secrétariat peut supporter 6 loyers supplémentaires.

Le mieux serait que la CCLMHD prenne ces locations en gestion pour les saisonniers.

Monsieur Daniel Pasquier se questionne sur une attribution en juin pour une prise de fonction en janvier ?

Monsieur le Maire lui répond que des travaux sont à prévoir.

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINTE-MARIE

Monsieur Régis Robbe demande si la commune se laisse une marge pour ne pas retenir de candidat si aucun ne convient.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Cette précision sera ajoutée dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence.

Monsieur Romuald Baska. Sur la rénovation du bâtiment par nous-même ?

Monsieur le Maire répond qu'une rénovation est plus coûteuse.

Madame Pascale Foulle demande s'il n'est pas gênant de ne pas déterminer le montant du loyer pour la publication ?

Monsieur le Maire répond que cela sera à négocier avec le futur repreneur.

Il est possible d'envisager un loyer modique indexé sur le chiffre d'affaire.

Le futur locataire devra tout créer et aménager les lieux à ses frais.

Cette décision sera arrêtée ultérieurement en fonction du projet retenu et après prise d'information auprès du notaire.

Délibération N° 2025-03-01

Bâtiment « Le Coude » :

Appel public à la mise en location

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

- **DECIDE** de lancer l'appel Public à la concurrence pour la location de 2/3 du bâtiment « Le Coude » - clôture des offres le vendredi 13 juin 2025 à 12 h délai de rigueur.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer les documents nécessaires.

Résultat du vote : 12 « pour » -1 « abstention » Madame Bernadette Royer- 1 « contre : « Monsieur Régis Robbe »

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 31/03/2025

Publiée sur papier le 31/03/2025

Le cabinet Cetel a été consulté pour un projet de dalle bois au 2^e étage, avec un renforcement de la charpente et une trémie pour un ascenseur ; ces travaux seront anticipés avant la location.

Madame Marie-Hélène Trimaille demande s'il est toujours prévu la réalisation d'appartements en haut ?

Monsieur le Maire lui répond que le projet n'est pas encore abouti.

La proposition tarifaire pour la dalle bois sera prochainement reçue en mairie.

Monsieur Bruno Serena souligne que les chêneaux n'ont pas de brides et qu'il serait opportun d'en poser.

Bâtiment « Ancienne Gare ferroviaire » :

Appel public Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bâtiment »

Monsieur Vincent Paillot, l'architecte du CAUE, a fait parvenir le dossier de consultation pour le recrutement du Maître d'œuvre pour cette rénovation. Le dossier a été joint à la synthèse.

Monsieur le Maire propose de lancer la consultation

Madame Marie-Hélène Trimaille demande si la destination des locaux est finalisée ?

Monsieur le Maire indique que ce sera des locaux commerciaux ou paramédicaux au rez-de-chaussée et trois ou quatre logements dans les étages.

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINTE-MARIE

Monsieur Bruno Serena demande si le problème de la source dans la cave a été résolu ?

Monsieur le Maire répond qu'elle sera captée et drainée. Un regard tampon sera créé pour l'édification d'une fontaine plus tard, pour l'arrosage et éventuellement un double circuit pour l'alimentation des toilettes du bâtiment.

Délibération N° 2025-03-02

Le Conseil Municipal,

Après en avoir débattu

- **DÉCIDE** de lancer l'Appel public pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bâtiment .
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches liées à cette délibération.

Résultat du vote : 14 « pour ».

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : Publiée sur papier le

Ateliers municipaux : Construction d'une travée supplémentaire.

Une proposition de l'entreprise Thionnet charpente couverture, pour la construction de 2 travées supplémentaires, accolée aux ateliers municipaux, a été jointe à la synthèse.

L'entreprise Rota a également été consultée mais n'a pas répondu.

Le projet consiste en la réalisation d'un agrandissement pour la commune afin de mettre à l'intérieur ce qui est à l'extérieur, avec une porte et une autre travée séparée pour le jumelage et Labergement animation.

Un devis pour les fondations est attendu.

Monsieur Régis Robbe indique qu'il faudrait tout d'abord déposer le permis.

Monsieur le Maire répond qu'une fois le projet validé les démarches d'urbanisme seront effectuées.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

- **DÉCIDE** de valider ce projet.

Résultat du vote : 13 « pour »- 1 « abstention » : Monsieur Régis Robbe

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 31/03/2025 Publiée sur papier le 31/03/2025

Rénovation du beffroi de l'église

Suite à la proposition financière reçue de l'entreprise Frotey, et avec l'accord de Madame Poinot, Monsieur le Maire propose de retenir cette entreprise pour la réalisation des travaux du beffroi pour un montant de 48 602 € HT.

Pour le reste de l'édifice, une réflexion pourra s'engager ultérieurement, l'essentiel étant dans un premier temps, de réaliser les travaux urgents.

Après contact avec la fondation du patrimoine, Monsieur Bonnard a transmis la demande de la commune à l'architecte, Madame

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINTE-MARIE

Prokl-Bellet pour valider la conformité.

La décision de la Fondation du Patrimoine est attendue quant aux versements de Madame Poinsot.

Monsieur Daniel Pasquier précise qu'il ne votera pas le budget si les dons à la fondation du patrimoine ne sont pas débloqués. Il demande le montant des travaux engagés depuis 2018.

Le décompte suivant lui est fourni :

Etudes 21 504 € avec le cabinet Vademecom,

Architecte 2 376 € et Madame Prock-Bellet, maître d'œuvre 3 480 €.

Monsieur Patrick Thomet précise qu'il sera obligatoire de s'allouer les services d'un coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé

Madame Marie-Hélène Trimaille et Monsieur Daniel Pasquier ne peuvent que regretter le temps perdu. Le devis de l'entreprise Bodet était en accord avec ce qui a été décidé financièrement. Seuls les travaux proposés différent.

Monsieur Daniel Pasquier précise qu'il donnera son accord uniquement si le reste à charge pour la commune est à zéro.

Résultat du vote : 13 « pour »- 1 « contre » Monsieur Romuald Baska

Délibération transmise en Sous-Préfecture le :

Publiée sur papier le

Chaufferie bois Plaquettes

Dans le cadre de la création d'une chaufferie bois Plaquettes, afin de déterminer la part des CEE (certificats économie d'énergie) dont la commune pourrait bénéficier sur ce dossier, il convient de signer une convention d'engagement juridique. Cette convention n'engage en rien la commune. Elle permet d'acter le projet et ne nécessite aucune participation financière.

Le projet de chaufferie bois permettrait de percevoir 65 000 € de subvention CEE par bâtiment communal pour entreprise ou privé disposant un Siren (copropriété) et pour un pavillon privé 500 € par connexion.

Un courrier a été envoyé aux riverains pour savoir s'ils sont intéressés.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer la convention.

Monsieur Régis Robbe propose d'inclure les vestiaires du foot.

Le dimensionnement sera décidé ultérieurement.

Délibération N° 2025-03-03

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la poste et tous les documents nécessaires.

Résultat du vote : 14 « pour ».

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 31/03/2025

Publiée sur papier le 31/03/2025

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINTE-MARIE

Dérogation scolaire

Une demande de dérogation a été adressée en mairie a été jointe à la synthèse.

Monsieur le Maire propose d'accepter celle-ci.

Madame Marie-Hélène Trimaille demande depuis 2020, combien de dérogations scolaires ont été acceptées par la commune ? et la commune peut-elle continuer ainsi. Elle ne comprend pas pourquoi ces dérogations sont accordées alors que la 6^e classe ouverte l'an dernier va fermer. Elle indique que le Conseil Municipal ne soutient pas son école. Et précise que c'est son avis personnel.

Monsieur le Maire répond qu'il comprend la position des familles qui ne trouvent pas de mode de garde en adéquation avec leurs horaires.

Monsieur Daniel Pasquier indique que Monsieur Claude Page a géré, lors d'un précédent mandat électif, une fermeture de classe et s'est retrouvé en face des parents. Si les dérogations continuent il est possible qu'une autre classe ferme

Monsieur le Maire répond que depuis 2020, 6 dérogations de départ Labergement Sainte Marie vers d'autres écoles. 3 refus de dérogations – 10 dérogations acceptées depuis d'autres écoles vers l'école de Labergement Sainte Marie.

Le solde est donc positif.

Monsieur Régis Robbe précise que ces autorisations ont permis d'arranger 16 familles.

Délibération N° 2025-03-04
DEROGATION SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré,

ACCEPTE cette dérogation pour l'enfant Ezio PAGNIER TOURRET

Résultat du vote : 5 « pour ». Abstention 5 : Madame Pascale Foulle – Messieurs Patrick Thomet – Mickaël Marguier – Romuald Baska – Bruno Serena – Contre : 4 Medames Marie-Hélène Trimaille – Christiane Ferré – Sophie Lambert - Monsieur Daniel Pasquier.

Adopté à la majorité. 5

Délibération transmise en Sous-Préfecture le :

Publiée sur papier le

Demande de subventions des associations.

Plusieurs associations ont envoyé une demande de subvention. Celles-ci ont été jointes à la synthèse.

Monsieur Romuald Baska n'est pas en accord avec les subventions accordées à certains organismes et souhaiterait que celle-ci soient accordées plus localement.

Délibération N° 2025-02- 05
SUBVENTIONS COMMUNALES 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

-DECIDE, les subventions communales accordées en 2025 sont les suivantes :

ANCIENS COMBATTANTS	100.00 €
CLUB AMITIE	150.00 €
DONNEURS DE SANG	150.00 €
POUR UN PETIT PLUS	150.00 €
ADMR LAC MONTAGNES	150.00 €
AU P'TIT PANIER	150.00 €

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINTE-MARIE

BANQUE ALIM FC	150.00 €
CROIX ROUGE	150.00 €
SECOURS CATHOLIQUE	100.00 €
MARMITE SOLIDAIRE	150.00 €
HAUT DOUBS MOMENTS	100.00 €

-AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer les documents nécessaires.

Résultat du vote : 13 « pour », 1 « contre » Monsieur Romuald Baska.

Délibération transmise en Sous-Préfecture le :

Publiée sur papier le

L'Ecole des 2 lacs sollicite la commune pour le financement d'un voyage de 2 jours pour 36 élèves de grande section et CP. Pour rappel la participation allouée pour le financement des voyages scolaire est de 25 % du cout avec un maximum de 40 € par élève.

La liste de élèves résidants à Labergement Sainte Marie sera demandée et la commune participera uniquement pour ces élèves.

- Choix des visuels peints sur les transformateurs.

L'entreprise va intervenir prochainement pour la réalisation de ce chantier. Les transformateurs ont été décapés par les agents et une couche d'impression sera prochainement appliquée.

4 visuels ont été retenus :

- Lynx sur le transformateur du Coude
- Renard sur le transformateur du Pont
- Vache sur le transformateur du Lac
- Martin pêcheur sur le transformateur de l'école

– Questions et informations diverses.

- Réunion du 08 avril 2025 à 20 h à La Seigne – Schéma directeur eau potable – Lot 1 en prévision du transfert de la compétence « EAU » à la CCLMHD.
- Recherche de bénévoles signaleurs pour la journée sans voiture du 15 juin 2025 de 10 h à 17h30. Se manifester en mairie.
- Bois :
Cinq ilots ont été plantés sur la parcelle 34 avec 9 arbres de différentes essences : Chêne pubescent, tilleul et sorbier.
Les travaux forestiers feront l'objet d'une consultation triennale.
Le programme de travaux pour la forêt sera prochainement étudié.
- Les passages canadiens ont été installés sur le tour du lac, en remplacement des tourniquets.
- Monsieur Régis Robbe indique que suite à la rencontre avec le Service Technique du Département pour le chemin de l'écluse : 3 recommandations ont été émises : Ne pas passer l'épareuse trop près du

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINTE-MARIE

grillage, refaire le mur en pierres sèches soit en régie soit par une association spécialisée et couper les arbres.

- La matinée nettoyage du village se déroulera le 12 avril 2025 avec à l'issue, l'inauguration du composteur collectif.
- Madame Marie-Hélène Trimaille demande l'avancée du dossier concernant la sécurisation de l'entrée du village côté Mouthe. Monsieur le Maire lui répond qu'un feu pédagogique pourrait être installé. Il propose également de peindre un passage piéton en rouge et blanc pour plus de visibilité. Monsieur Daniel Pasquier évoque le marquage permanent
Plusieurs devis de peinture au sol ont été demandés.
- La parcours santé a été installé. Les retours sont positifs quant à cette installation. Quelques arbres seront prochainement installés pour végétaliser le site.

Prochaine séance

Le 10 avril 2025 à 19 h 30. (Vote du budget)

Fin de la séance :20 h 50.

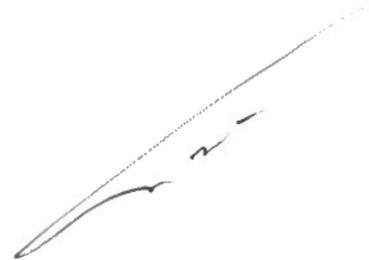
La secrétaire

Angélique CHOUFFE



Le Maire

Ludovic MIROUDOT.



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 18 mars 2025, à dix-neuf heures trente, à la mairie et a examiné les délibérations suivantes :

2025-03-01	Bâtiment « Auberge du Coude » Location hôtel-restaurant Lancement de l'appel public à la concurrence
2025-03-02	Batiment « gare » : Mission de maitrise d'œuvre Lancement de l'appel public à la concurrence
2025-03-03	Chaufferie plaquette : Autorisation au Maire de signer la convention CEE avec la Poste
2025-03-04	Dérogation scolaire Ezio Pagnier- Tourret
2025-03-05	Subventions communales 2025 accordées aux associations

Les délibérations peuvent être consultées au secrétariat de mairie.
Liste affichée le 25 mars 2025

Le Maire
Ludovic MIROUDOT.

